

COMITÉ ADMINISTRATIF
Ce 3 septembre 2025

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du comité administratif de la Municipalité régionale de comté (MRC) d'Abitibi-Ouest, tenue à la salle du conseil de la MRC d'Abitibi-Ouest, le 3 septembre 2025, à 19 h.

Présents:	MM. Jaclin Bégin Serge Marquis Yves Dubé Alain Grégoire Pierre Godbout	Prefet Prefet suppléant Secteur centre Secteur nord Secteur est
-----------	--	---

Directeur général : M. Normand Lagrange

CONSTATATION DU QUORUM ET DE LA RÉGULARITÉ DE LA SÉANCE

La séance ayant été convoquée dans le délai prescrit et le quorum étant satisfait, le président, monsieur Jaclin Bégin, la déclare ouverte à 19 h.

ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour;
2. Période de questions;
3. Lecture et adoption des procès-verbaux du 25 juin et du 29 juillet 2025;
4. Affaires en découlant;
5. Présentation et acceptation des rapports des déboursés et des rapports budgétaires;
6. Informations;
7. Administration générale;
8. Aménagement;
9. Développement;
10. Matières résiduelles;
11. Gestion des territoires non organisés;
12. Résolutions diverses;
13. Divers;
14. Levée de la séance.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

25-A-127

Proposé par monsieur Alain Grégoire, appuyé par monsieur Yves Dubé et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour ci-haut mentionné.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Rien de particulier n'est abordé sous cette rubrique.

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DU 25 JUIN ET DU 29 JUILLET 2025

25-A-128

Proposé par monsieur Serge Marquis, appuyé par monsieur Alain Grégoire et unanimement résolu d'adopter les procès-verbaux du 25 juin et du 29 juillet 2025, dont lecture est dispensée.

AFFAIRES EN DÉCOULANT

Rien de particulier n'est abordé sous cette rubrique.

PRÉSENTATION ET ACCEPTATION DES RAPPORTS DES DÉBOURSÉS ET DES RAPPORTS BUDGÉTAIRES

Municipalité régionale de comté (MRC) d'Abitibi-Ouest

Rapport des déboursés – Période du 1^{er} au 31 mai 2025

25-A-129

Proposé par monsieur Alain Grégoire, appuyé par monsieur Yves Dubé et unanimement résolu que le rapport des déboursés de la MRC d'Abitibi-Ouest, pour la période du 1^{er} au 31 mai 2025 et dont voici le sommaire, soit accepté et payé :

• Fonds administration	1 124 124,78 \$
• Fonds local d'investissement	50 045,13 \$
• Programme Aide d'urgence aux PME	19,77 \$
• Programme Aide en raison des feux de forêt	46,60 \$
• Fonds local de solidarité	1 911,78 \$

Rapport des déboursés – Période du 1^{er} au 30 juin 2025

25-A-130

Proposé par monsieur Yves Dubé, appuyé par monsieur Serge Marquis et unanimement résolu que le rapport des déboursés de la MRC d'Abitibi-Ouest, pour la période du 1^{er} au 30 juin 2025 et dont voici le sommaire, soit accepté et payé :

• Fonds administration	1 447 520,40 \$
• Fonds local d'investissement	72,44 \$
• Programme Aide d'urgence aux PME	34,62 \$
• Programme Aide en raison des feux de forêt	49,50 \$

Rapport des déboursés – Période du 1^{er} au 31 juillet 2025

25-A-131

Proposé par monsieur Alain Grégoire, appuyé par monsieur Pierre Godbout et unanimement résolu que le rapport des déboursés de la MRC d'Abitibi-Ouest, pour la période du 1^{er} au 31 juillet 2025 et dont voici le sommaire, soit accepté et payé :

• Fonds administration	920 247,42 \$
• Fonds local d'investissement	12 831,68 \$
• Programme Aide d'urgence aux PME	15,40 \$
• Programme Aide en raison des feux de forêt	54,55 \$
• Fonds local de solidarité	3 958,36 \$

Rapport budgétaire au 31 juillet 2025

25-A-132

Proposé par monsieur Alain Grégoire, appuyé par monsieur Serge Marquis et unanimement résolu d'adopter le rapport budgétaire au 31 mars 2025 de la MRC d'Abitibi-Ouest, tel que présenté.

Territoires non organisés (TNO)

Rapport des déboursés – Période du 1^{er} au 31 mai 2025

25-A-133

Proposé par monsieur Alain Grégoire, appuyé par monsieur Pierre Godbout et unanimement résolu que le rapport des déboursés des TNO, pour la période du 1^{er} au 31 mai 2025 et dont voici le sommaire, soit accepté et payé :

• TNO		65 282,48 \$
-------	--	--------------

Rapport des déboursés – Période du 1^{er} au 30 juin 2025

25-A-134

Proposé par monsieur Alain Grégoire, appuyé par monsieur Pierre Godbout et unanimement résolu que le rapport des déboursés des TNO, pour la période du 1^{er} au 30 juin 2025 et dont voici le sommaire, soit accepté et payé :

• TNO		91 012,91 \$
-------	--	--------------

Rapport des déboursés – Période du 1^{er} au 31 juillet 2025

25-A-135

Proposé par monsieur Pierre Godbout, appuyé par monsieur Yves Dubé et unanimement résolu que le rapport des déboursés des TNO, pour la période du 1^{er} au 31 juillet 2025 et dont voici le sommaire, soit accepté et payé :

• TNO		4 741,35 \$
-------	--	-------------

Rapport budgétaire au 31 juillet 2025

25-A-136

Proposé par monsieur Alain Grégoire, appuyé par monsieur Pierre Godbout et unanimement résolu d'adopter le rapport budgétaire au 31 juillet 2025 du territoire non organisé Rivière-Ojima, tel que présenté.

INFORMATIONS

Ministère des Transports et de la Mobilité durable – Aide financière maximale de 20 000 \$, pour le TNO Rivière-Ojima, dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale, volet Projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale (PPA-CE).

Recyc-Québec – Dépôt d'un montant de 95 170,58 \$ représentant le 3^e versement de la compensation 2024 dans le cadre du Régime de la compensation pour la collecte sélective des matières recyclables.

MRC Témiscamingue – Dépôt d'un montant de 12 901,50 \$, correspondant au 2^e versement de l'année 2024-2025, dans le cadre du Programme d'aménagement durable des Forêts.

MRC Témiscamingue – Dépôt d'un montant de 99 100,43 \$, correspondant au 1^{er} versement de l'année 2025-2026, dans le cadre du Programme d'aménagement durable des Forêts.

ADMINISTRATION GENERALE

Transport collectif rural et transport adapté

Échanges et discussion concernant le transport collectif rural ainsi que le transport adapté sur le territoire.

Programmes d'amélioration de l'habitat – Demande d'assouplissement des modalités de livraison du Programme RénoRégion et du Programme d'adaptation de domicile

CONSIDERANT QUE les municipalités régionales de comté (MRC) agissent à titre de partenaires pour la gestion des programmes d'amélioration de l'habitat de la Société d'habitation du Québec (SHQ);

CONSIDERANT QUE la SHQ verse aux partenaires un montant forfaitaire par dossier pour la livraison du programme RénoRégion (PRR) et le programme d'adaptation de domicile (PAD);

CONSIDERANT QUE l'inspection des travaux et la signature du rapport doivent être réalisées par un inspecteur accrédité par la SHQ selon les modalités des programmes;

CONSIDERANT QUE les quatre MRC de la région de l'Abitibi-Témiscamingue, soit la MRC d'Abitibi, la MRC d'Abitibi-Ouest, la MRC de la Vallée-de-l'Or et la MRC du Témiscamingue, n'ont pas d'inspecteurs accrédités pour la livraison des programmes d'aide;

CONSIDERANT QUE la MRC d'Abitibi livre les programmes pour les municipalités situées au nord du Québec, soit : la Ville de Matagami, les municipalités de la Baie James, la Ville de Chapais, la Ville de Lebel-sur-Quévillon et la Ville de Chibougamau;

CONSIDERANT QUE les MRC de la région n'ont pas trouvé de candidats après de nombreuses démarches en raison :

- de la pénurie de main-d'œuvre, particulièrement en région comme l'Abitibi-Témiscamingue;
- du faible bassin de population, répondant aux exigences de la SHQ pour passer l'examen d'accréditation à titre d'inspecteur;

CONSIDERANT QUE les budgets accordés aux MRC de la région pour la livraison des programmes permettent de traiter quelques dossiers annuellement générant un revenu modeste;

CONSIDERANT QU' un inspecteur régional occasionne des coûts additionnels pour la livraison de chaque dossier puisque les MRC doivent assumer les frais de déplacement et le temps additionnel pour le déplacement car :

- les MRC doivent confier les dossiers situés à plus de 200 km du bureau;
- les travaux se terminent à des dates différentes et le nombre de dossiers par MRC est insuffisant pour regrouper des inspections finales dans la même semaine ou le même mois;

25-A-137

EN CONSEQUENCE, proposé par monsieur Alain Grégoire, appuyé par monsieur Yves Dubé et unanimement résolu de demander à la SHQ :

- **D'ASSOUPLIR** les modalités de livraison du programme RénoRégion (PRR) et du programme d'adaptation de domicile (PAD), notamment sur les modalités d'accréditation de l'inspecteur pour la région de l'Abitibi-Témiscamingue, soit :
 - accepter un candidat provenant du secteur de la construction;
 - autoriser un employé de la MRC, non accrédité comme inspecteur, à effectuer l'inspection finale, à signer le rapport d'avancement des travaux et la recommandation de paiement.
- **DE BONIFIER** la rémunération suivante afin de tenir compte des frais et du temps additionnel pour le déplacement:
 - 300 \$ de plus pour le dossier situé à plus de 100 km du bureau;
 - 700 \$ de plus pour le dossier situé à plus de 200 km du bureau;
 - 1 300 \$ de plus pour le dossier situé à plus de 400 km du bureau.

Comité de sélection du Fonds régions et ruralité – Volet 1 : Désignation d'un représentant de la société civile

25-A-138

Proposé par monsieur Alain Grégoire, appuyé par monsieur Yves Dubé et unanimement résolu de désigner monsieur Gino Trudel à titre de représentant de la société civile de la MRC d'Abitibi-Ouest, au sein du comité de sélection de projets du Fonds régions et ruralité – FRR Volet 1 – Rayonnement régional.

Attractivité Abitibi-Témiscamingue – Abrogation de la résolution 25-A-120

- ATTENDU QUE** le comité administratif a nommer, par la résolution 25-A-120, une candidate afin de représenter la MRC d'Abitibi-Ouest au sein du conseil d'administration d'Attractivité Abitibi-Témiscamingue, pour un nouveau mandat de 2 ans;
- ATTENDU QUE** la candidate désignée a dû décliner l'invitation, faute de disponibilité;

25-A-139

EN CONSÉQUENCE, proposé par monsieur Yves Dubé, appuyé par monsieur Alain Grégoire et unanimement résolu d'abroger la résolution 25-A-120.

Ministère de la Culture et des Communications – Programme d'ententes en patrimoine (PEP)

- ATTENDU QU'** en mai 2025, le ministère de la Culture et des Communications (MCC) a lancé un nouveau programme en patrimoine permettant de négocier des ententes avec le milieu municipal;

ATTENDU QUE	ce programme, qui prend en compte le patrimoine culturel et le développement de l'expertise des municipalités, permet de soutenir la réalisation des inventaires en patrimoine bâti, la restauration de biens patrimoniaux privés et municipaux, ainsi que la planification et la gestion territoriales;
ATTENDU QUE	les demandes doivent être déposées dans un délai très bref, soit avant le 5 septembre 2025;
ATTENDU QUE	les MRC peuvent utiliser l'enveloppe du Fonds régions et ruralité (FRR) pour financer leur contribution à divers projets;
ATTENDU QUE	la gestion de projets par les gouvernements de proximité notamment avec le levier du FRR a prouvé son efficacité en favorisant une meilleure harmonisation du développement et la gestation d'innovations par les communautés;
ATTENDU QUE	le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) exige une priorisation des projets avant d'engager des sommes au FRR, et que l'échéancier pour adopter cette priorisation prend fin le 31 mars 2026;
ATTENDU QU'	une saine planification exige plusieurs heures de travail réalisées en comité, en recherche et en séance de conseil ce qui s'avère complexe en période pré-électorale, spécifiquement durant la période estivale;
ATTENDU QUE	sur le territoire de la MRC d'Abitibi-Ouest, approximativement 1 500 immeubles ont été identifiés dans l'inventaire patrimonial (phase 1) ; 15 % des immeubles de la MRC d'Abitibi-Ouest sont construits avant 1940;
ATTENDU QUE	les revenus générés par la saine gestion de la MRC sont affectés à d'autres priorités sur le territoire (vitalisation, logements, diversification économique, etc.), donc non disponibles pour la réalisation d'études architecturales de haut niveau réalisées par de rares experts, absents en région éloignée;
ATTENDU QUE	tant les élu(e)s que le personnel de la MRC d'Abitibi-Ouest ont à cœur le patrimoine extraordinaire et l'histoire unique du territoire;
RECOMM.	EN CONSÉQUENCE , proposé par monsieur Pierre Godbout, appuyé par monsieur Yves Dubé et unanimement résolu de recommander aux membres du conseil de la MRC :
	<ul style="list-style-type: none"> • DE DEMANDER au ministère de la Culture et des Communications (MCC) : <ul style="list-style-type: none"> ○ DE PROLONGER la période de dépôt des projets, pour le programme d'ententes en patrimoine, jusqu'au 31 mars 2026; ○ D'ASSOUBLIR les exigences pour la réalisation de l'inventaire, en prenant conscience que des analyses exécutées exclusivement par des professionnels spécifiques en architecture patrimoniale, en considérant le temps d'exécution et d'inspection sur un territoire important comme celui de la MRC d'Abitibi-Ouest, sont illogiques et impliquent des investissements importants; ○ DE JUSTIFIER l'exigence de réaliser l'ensemble de l'inventaire avec des professionnels externes à forfait,

sur une aussi courte période, pour l'ensemble des MRC du Québec;

- **DE JUSTIFIER** sa volonté de conceptualiser des programmes sans intégrer les réalités générées (méthodologie, temporalité, exigences légales, logiciels, etc.) par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation. Cette absence de logique complexifie l'efficacité des MRC à évoluer dans les limites d'une bonne gouvernance, à participer aux divers programmes du gouvernement et à maximiser les ressources financières de la population;
- **DE TRANSMETTRE** copie de la présente résolution aux personnes et organisations suivantes :
 - M. Mathieu Lacombe, ministre de la Culture et des Communications ;
 - Mme France-Élaine Duranceau, ministre des Affaires municipales et de l'Habitation ;
 - M. Pierre Dufour, député d'Abitibi-Est ;
 - Mme Suzanne Blais, députée d'Abitibi-Ouest ;
 - M. Daniel Bernard, député de Rouyn-Noranda-Témiscamingue ;
 - M. Jean Boulet, ministre du Travail et ministre responsable de la région de la Mauricie, de l'Abitibi-Témiscamingue et du Nord-du-Québec ;
 - à la Fédération québécoise des municipalités (FQM) ;
 - à l'Union des municipalités du Québec (UMQ) ;
 - aux MRC du Québec.

Ministère de l'Immigration, Francisation et Intégration (MIFI) – Demande d'aide financière

ATTENDU QU' en 2022, la MRC d'Abitibi-Ouest a adopté son Plan d'action en matière d'accueil, d'intégration et de rétention des personnes immigrantes et des minorités ethnoculturelles 2022-2025;

ATTENDU QUE la MRC souhaite assurer la continuité et la pérennité des actions en matière d'accueil, d'intégration et de rétention des personnes immigrantes et des minorités ethnoculturelles pour les années 2026-2028;

ATTENDU QUE la date limite pour déposer une demande d'aide financière dans le cadre du *Programme d'appui aux collectivités* est le 12 septembre 2025;

RECOMM. **EN CONSÉQUENCE**, proposé par monsieur Yves Dubé, appuyé par monsieur Serge Marquis et unanimement résolu de recommander aux membres du conseil de la MRC :

- **DE DÉPOSER** une demande d'aide financière, au montant de 628 425 \$, auprès du ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (MIFI) dans le cadre du *Programme d'appui aux collectivités (PAC)*, pour la mise en œuvre du *Plan d'action en matière d'accueil, d'intégration et de rétention des personnes immigrantes et des minorités ethnoculturelles* de la MRC d'Abitibi-Ouest pour les exercices 2026-2028;
- **DE PARTICIPER** financièrement au projet pour un montant de 209 475 \$, provenant de l'enveloppe du

Fonds régions et ruralité – volet 2, représentant 25 % du coût total du budget, soit 837 900 \$.

Ressources humaines

Liste des personnes engagées

Conformément au 3^e alinéa de l'article 165.1 du Code municipal, la liste des personnes engagées est déposée.

Nom	Date du début de l'emploi	Statut	Fonction	Direction ou service
Mya Aubin	2025-08-18	Régulier temps plein	Préposée à la balance – CVMR	Gestion des matières résiduelles

Analyse organisationnelle – Sommaire du rapport préliminaire de l'Union des municipalités du Québec

La MRC d'Abitibi-Ouest a mandaté le Carrefour du capital humain de l'Union des municipalités du Québec pour évaluer son fonctionnement, son efficience et ses ressources humaines. L'objectif est d'optimiser la structure organisationnelle et de répondre aux besoins des municipalités.

Un sommaire du rapport préliminaire de l'UMQ est présenté. Échanges et discussion suivent.

Structure organisationnelle

Suite aux recommandations de l'UMQ, une réflexion est amorcée sur la structure organisationnelle des différents services de la MRC. Un organigramme est présenté.

AMÉNAGEMENT

Avis de conformité au Schéma d'aménagement et de développement révisé – Ville de La Sarre : Règlement n° 04-2025 modifiant le règlement relatif à la gestion des règlements d'urbanisme

ATTENDU QUE

la Ville de La Sarre a soumis son Règlement numéro 04-2025 modifiant le règlement relatif à la gestion des règlements d'urbanisme numéro 05-2024, à la MRC pour analyse, afin de s'assurer de sa concordance avec le Schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC d'Abitibi-Ouest;

25-A-140

EN CONSÉQUENCE, proposé par monsieur Alain Grégoire, appuyé par monsieur Pierre Godbout et unanimement résolu :

- **DE CONFIRMER** la conformité du *Règlement modifiant le règlement relatif à la gestion des règlements d'urbanisme numéro 05-2024 de la Ville de La Sarre*, dit règlement portant le numéro 04-2025, puisqu'il respecte les objectifs du Schéma d'aménagement et de développement révisé ainsi que les normes du document complémentaire de la MRC d'Abitibi-Ouest;
- **D'AUTORISER** le directeur général, monsieur Normand Lagrange, à délivrer le certificat de conformité.

**Avis de conformité au Schéma d'aménagement et de développement révisé –
Projet du ministère des Transports et de la Mobilité durable**

Route 21300 sur le territoire de la municipalité de Gallichan

25-A-141

Proposé par monsieur Yves Dubé, appuyé par monsieur Alain Grégoire et unanimement résolu :

- **D'APPUYER** le projet du ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD), soit des travaux de réfection de la Route 21300 sur le territoire de la municipalité de Gallichan;
- **D'APPUYER** la demande du MTMD afin d'obtenir les autorisations requises auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) pour son projet;
- **D'AVISER** la CPTAQ que le projet sur la Route 21300 respecte les objectifs du Schéma d'aménagement et de développement révisé ainsi que les dispositions du document complémentaire de la MRC d'Abitibi-Ouest.

Route 21300 sur le territoire de la municipalité de Roquemaure

25-A-142

Proposé par monsieur Yves Dubé, appuyé par monsieur Pierre Godbout et unanimement résolu :

- **D'APPUYER** le projet du ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD), soit des travaux de réfection de la Route 21300 sur le territoire de la municipalité de Roquemaure;
- **D'APPUYER** la demande du MTMD afin d'obtenir les autorisations requises auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) pour son projet;
- **D'AVISER** la CPTAQ que le projet sur la Route 21300 respecte les objectifs du Schéma d'aménagement et de développement révisé ainsi que les dispositions du document complémentaire de la MRC d'Abitibi-Ouest.

Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs – Entente concernant l'octroi d'une licence de droit d'auteur pour l'utilisation de données fauniques sensibles et la protection de leur confidentialité

ATTENDU QUE

la MRC d'Abitibi-Ouest révise actuellement son Schéma d'aménagement et de développement (SAD) et doit y déterminer les territoires d'intérêt écologique;

ATTENDU QUE

ces données sont sensibles et sont détenues par le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP);

25-A-143

EN CONSÉQUENCE, proposé par monsieur Pierre Godbout, appuyé par monsieur Alain Grégoire et unanimement résolu :

- **D'AUTORISER** le directeur général, monsieur Normand Lagrange, à signer l'*Entente concernant l'octroi d'une licence de droit d'auteur pour l'utilisation de données fauniques sensibles et la protection de leur confidentialité* à intervenir avec le MELCCFP.

DÉVELOPPEMENT

Soutien à l'innovation via l'Espace d'accélération et de croissance d'Abitibi-Témiscamingue

ATTENDU QUE l'Espace d'accélération et de croissance de l'Abitibi-Témiscamingue (EACAT) est un organisme de développement régional qui a pour mission de soutenir l'innovation dans les entreprises de l'Abitibi-Témiscamingue;

ATTENDU QUE l'EACAT prévoit débuter la prochaine phase de son déploiement de services d'accompagnement aux entreprises et la poursuite de l'animation de l'écosystème d'innovation régional;

ATTENDU QUE l'EACAT sollicite une contribution financière de 5 000 \$ par territoire de MRC afin de maintenir ses activités et déployer sa nouvelle offre de services;

25-A-144 **EN CONSÉQUENCE**, proposé par monsieur Alain Grégoire, appuyé par monsieur Yves Dubé et unanimement résolu :

- **DE CONTRIBUER** financièrement à l'EACAT pour un montant de 5 000 \$ provenant du poste budgétaire 1-02-621-70-414-00;
- **D'AUTORISER** le directeur général, monsieur Normand Lagrange, à signer tout document pouvant donner effet à la présente résolution.

MATIÈRES RÉSIDUELLES

Aliénation de la rétrocaveuse John Deere 410G 2005

ATTENDU QUE la MRC d'Abitibi-Ouest souhaite se départir de sa rétrocaveuse John Deere 410G;

ATTENDU QUE la résolution 25-A-118 adoptée lors du comité administratif du 29 juillet a désaffecté la rétrocaveuse du domaine public vers le domaine privé de la MRC;

ATTENDU QU' une offre a été déposée à l'occasion de l'appel d'offres public du 14 août dernier;

25-A-145 **EN CONSÉQUENCE**, proposé par monsieur Yves Dubé, appuyé par monsieur Alain Grégoire et unanimement résolu :

- **D'AUTORISER** la vente de la rétrocaveuse John Deere 410G 2005 à monsieur Michel Dutrisac, au montant de 25 316 \$ taxes incluses, conformément à l'offre déposée;
- **QUE** cette vente soit faite sans la garantie légale;
- **D'AUTORISER** le directeur général, monsieur Normand Lagrange, à signer tous les documents nécessaires pour donner plein effet à la présente résolution.

GESTION DES TERRITOIRES NON ORGANISES

Journée familiale à Languedoc – 3^e édition

Le 31 août dernier, la MRC, en collaboration avec le comité de citoyens, a organisé une Journée familiale pour les citoyens et anciens résidents du TNO Rivière-Ojima, secteur de Languedoc. Cette 3^e édition a rassemblé 45 participants.

RÉSOLUTIONS DIVERSES

Rien de particulier n'est abordé sous cette rubrique.

DIVERS

Rien de particulier n'est abordé sous cette rubrique.

LEVÉE DE LA SÉANCE

25-A-146

Proposé par monsieur Alain Grégoire, appuyé par monsieur Pierre Godbout et unanimement résolu de lever et de fermer la séance. Il est 21 h 40.

Le préfet

Le directeur général

ADOPTÉ LE : 8 octobre 2025

RATIFIÉ LE : 22 octobre 2025

Je, Jaclin Bégin, préfet, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.